

Relations Ecoles / Entreprises

Pour la seconde année consécutive, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, le MEDEF, et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Saint-Quentin ont signé une convention visant à faciliter le déroulement des séquences d'observation en milieu professionnel, destinées à faire mieux connaître aux jeunes des collèges, l'entreprise et les métiers qu'elle est susceptible de leur offrir.

Dans ce cadre, la CCI de l'Aisne prend en charge les frais de déplacement des collégiens.
15 entreprises, 15 collèges du Saint-Quentinois sont concernés par l'opération.



DEVENIR en VERMANDOIS

Devenir en Vermandois

Didier LEJEUNE, Directeur Général de la CCI de l'Aisne, a reçu une quinzaine de stagiaires en formation au sein de l'association DEVENIR EN VERMANDOIS, avec lesquels, après une présentation des activités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, il s'est soumis au jeu des questions/réponses, qui portaient essentiellement sur la création d'entreprise, un des thèmes abordés au cours de leur formation. Les stagiaires s'interrogeaient notamment sur les aides pouvant être apportées aux porteurs de projet, mais aussi sur les risques encourus. Ils ont pris connaissance du soutien que pouvait leur accorder, en fonction des secteurs d'activité choisis, l'une ou l'autre des 3 compagnies consulaires du département (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou Chambre d'Agriculture), pour la validation des projets de création.

Un premier pas fait dans la réflexion !



À l'ordre du jour de cette réunion : bilan d'activité de l'année en cours et actions prioritaires pour l'année 2008. Un seul objectif : répondre aux besoins exprimés par les entreprises et favoriser le développement économique du département.

L'emploi et la formation étaient naturellement au cœur des débats, avec un constat malheureusement récurrent dans l'Aisne : les chefs d'entreprises ont des difficultés à trouver les bons profils, tandis que les demandeurs d'emploi, et les jeunes en particulier, trouvent difficilement un poste correspondant à leurs attentes.

L'apprentissage, domaine dans lequel l'Interconsulaire de l'Aisne est fortement impliquée, avec ses partenaires de l'industrie et du bâtiment, ce sont au total, cette année, 3 512 apprentis, qui sont répartis

Emploi et Formation

L'INTERCONSULAIRE DE L'AISNE : UN RÉSEAU EN ACTION

La dernière Assemblée Générale de l'Interconsulaire de l'Aisne a eu lieu le 30 novembre 2007, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Laon, avec la participation des Présidents et des représentants des trois compagnies consulaires.

dans les 16 Centres de Formation des Apprentis (CFA) du département (Consulaires + AFOBAT + CFAI). La formation continue constitue l'autre outil mis à la disposition des entreprises pour faire évoluer les compétences de leurs collaborateurs, soit directement par les compagnies consulaires, soit grâce à des partenariats noués avec des structures spécialisées, comme l'APPI-Aisne.

Si, dans l'Aisne, le taux de chômage a diminué au deuxième semestre 2007 (11 %) par rapport à la même période de 2006 (12,1%), l'embellie constatée est due essentiellement à l'augmentation des emplois tertiaires (+ 3,7 %). Ceci traduit les efforts faits pour valoriser ce secteur d'activité dans le département depuis quelques années, notamment par la création d'espaces d'accueil (pépinières et hôtels d'entreprises, immobilier de bureaux). Par contre, les membres de l'Interconsulaire s'inquiètent de la baisse (2,7 %) du nombre d'emplois dans l'industrie. Cette tendance n'est pas favorable à long terme à la création de valeur ajoutée dans le département, et risque de compromettre les progrès accomplis dans les autres secteurs.

Le point a été fait sur l'engagement des consulaires, au niveau local comme au niveau régional, dans le fonctionnement des pôles de compétitivité, «Industrie et Agro-Ressources», «I-TRANS» et «UP-TEX».

Plusieurs projets de développement d'activités industrielles ou de services aux entreprises ont été recensés dans le département, permettant de créer des emplois. S'ils contribuent à compenser en partie les pertes subies dans certains territoires affectés par des mutations économiques, il s'agit essentiellement de projets de développement endogène, d'entreprises déjà bien implantées dans l'Aisne, et qui ont reçu tout le soutien des Chambres. Pour favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises, les Compagnies consulaires

souhaiteraient voir se renforcer leurs coopérations opérationnelles avec les structures chargées du développement économique exogène, agences régionale et départementale de développement.

Enfin, le bilan dressé de l'action des trois chambres dans le soutien à la création et à la transmission d'entreprise a permis de vérifier que la part prise dans ce domaine dans l'Aisne par le réseau consulaire, la qualité de l'accueil, de la formation et du suivi des porteurs de projets, en font l'acteur majeur dans le département. Assemblée interconsulaire a souhaité amplifier son action en 2008, spécialement pour ce qui concerne la transmission/reprise d'entreprise, avec notamment l'adhésion au réseau des Ecoles des Managers.



Lors du palmarès de l'apprentissage du 24 octobre 2007 au Forum de Chauny, une centaine d'apprentis des 5 CFA de l'Aisne ont été récompensés

L'Ecole des Managers de Picardie : Promotion 2008

Sur la base d'une "formation-action", les Ecoles des Managers ont pour vocation de former les repreneurs à leur futur métier de chef d'entreprise, et pour objectif de faire de la transmission "familiale" une opportunité de développement pour l'entreprise. L'ultime objectif : la pérennisation des emplois et du tissu économique local.

Un contexte demandeur

Selon le baromètre de la reprise - transmission d'entreprises de CCI Entreprendre en France et du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables du 19 septembre 2007 sur la reprise transmission, 1 entrepreneur sur 5 est à reprendre dans les 5 prochaines années.

Pour 30 % des repreneurs interrogés, il s'agit d'une reprise interne (enfants et/ou famille du cédant ou salariés de l'entreprise reprise) et 31 % des cédants potentiels souhaiteraient céder à un membre de leur famille ou à un salarié. Cette enquête révèle que 53 % des cédants potentiels transmettraient leur entreprise pour cause de départ à la retraite.

Enfin, les attentes sont fortes en matière de formation, puisque 65 % des repreneurs et 62 % des cédants potentiels estiment que les formations et les réseaux sont essentiels pour la reprise/transmission.

Une étude (Analyses, n°20-2007) conjointement réalisée par l'INSEE et les CCI de Picardie dresse un état des lieux de la transmission d'entreprises en Picardie. 60 % des transmissions ont pour origine le départ à la retraite du dirigeant : dans les prochaines années, ce sont 17 000 entreprises et 75 000 emplois qui seront directement concernés ! Le département de l'Aisne représente une part importante de l'emploi en jeu, notamment dans certains secteurs sur-représentés tels que la construction, le commerce ou la réparation automobile.

De ce constat, cette étude nous offre une typologie du marché de la reprise des entreprises et peut être consultée dans nos services et sur notre site www.aisne.cci.fr

Les problématiques de la reprise «interne» d'entreprise

La reprise interne

- Si la transmission familiale interne n'est pas perçue comme une préoccupation puisque la solution existe, la pratique du terrain révèle toutes les difficultés d'ordre fiscal, juridique et financier rencontrées par les dirigeants au moment d'assurer leur succession.

- S'ajoute à ces problèmes le poids affectif et psychologique de la transmission dans un contexte familial.

Les profils des repreneurs

- Si la plupart d'entre eux travaillent dans l'entreprise, maîtrisent un métier technique ou commercial, ils n'ont pas de vision globale de l'entreprise, ni de recul stratégique.

- Depuis quelques années, on constate un rajeunissement des repreneurs internes puisque 90 % d'entre eux sont âgés de 25 à 35 ans.

- 50 % des repreneurs ont un niveau de formation inférieur ou égal au bac, ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas les capacités, mais qu'ils ont quitté l'école relativement tôt, « aspirés » par l'entreprise familiale, d'autant que leur éducation a été souvent programmée par leur parents en vue de reprendre l'affaire familiale.

L'Ecole des Managers de Picardie s'appuie donc sur ce constat : Préparer la transmission c'est préparer l'avenir, «Devenir patron ne s'improvise pas».

L'organisation de la formation

La formation s'adresse à toute personne impliquée (membre de la famille ou salarié de l'entreprise) dans un projet de reprise d'entreprise. Aucun niveau d'étude particulier n'est requis. Chaque profil est analysé au cas par cas, pour déterminer s'il y a un réel besoin de formation. C'est la volonté du candidat de monter un projet pour faire évoluer son entreprise qui conditionne son admission. La qualité et la faisabilité du projet sont déterminantes. Une solide motivation est également essentielle car la formation demande du temps et un réel investissement personnel.

Il est par ailleurs indispensable que le candidat soit déjà dans l'entreprise, afin de pouvoir travailler son projet durant la formation.

Centrée sur les PME-PMI, l'Ecole des Managers de Picardie accueille des futurs dirigeants issus de tous les secteurs d'activité. En moyenne 55 % des managers sont issus de l'industrie, 31 % des services et 14 % du commerce (en augmentation).

La formation se déroule en 60 jours répartis sur 12 mois, et se structure autour de 3 phases : acquisition de connaissances (culture du chef d'entreprise), analyse approfondie de l'entreprise à reprendre et développement d'une stratégie d'entreprise.

En terme de financement de cette formation, les entreprises bénéficient de la prise en charge partielle ou totale par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

Pour une réelle efficacité, l'Ecole des Managers de Picardie propose un accompagnement sur mesure de chaque participant, d'où des promotions en effectifs réduits, de 10 à 15 personnes environ.

Contacts

Didier PINSSON - Tél. 03 23 06 02 15 - Courriel : d.pinsson@aisne.cci.fr

Laura JUILLET - Tél. 03 23 04 39 87 - Courriel : l.juillet@aisne.cci.fr

Jean-François de ROUVILLE - Tél. 03 23 04 39 89 - Courriel : jf.deroville@aisne.cci.fr

Les Chambres de Commerce et d'Industrie picardes vous accompagnent dans les étapes de votre transmission

Le réseau consulaire picard vous offre un nouvel outil pour vous accompagner dans la transmission de votre entreprise : le site www.transmission.picardie.net lancé officiellement lors de l'Assemblée générale de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie le 26 novembre dernier.

Le site régional permet :

- La diffusion des offres de cession qui sont élaborées de concert par nos conseillers transmission et les chefs d'entreprise suite à un diagnostic de l'affaire à reprendre.

- L'optimisation de la mise en relation entre cédants et repreneurs avec une base de données (non accessible en ligne pour des raisons de confidentialité) partagée entre toutes les Chambres picardes.

Pour être répertorié dans cette base, un repreneur potentiel s'engage à la confidentialité des données fournies et tout élément financier ne peut être transmis qu'avec l'accord du cédant.

La clé du succès de la transmission réside généralement dans l'anticipation et la préparation de celle-ci. Contactez nos conseillers pour un accompagnement dans vos différents étapes : diagnostic financier, juridique, rédaction de votre offre de cession, étude de la faisabilité de la reprise

Contacts

Didier PINSSON - 03 23 06 02 15 - Courriel : d.pinsson@aisne.cci.fr
Jean-François de ROUVILLE - 03 23 04 39 89 - Courriel : jf.deroville@aisne.cci.fr
Laura JUILLET - 03 23 04 39 87 - Courriel : l.juillet@aisne.cci.fr

CFA CCI ET AGRICULTURE : ÉCHANGES DE BONS PROCÉDÉS



La coopération entre les Centres de Formation d'Apprentis de l'Agriculture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, rue des Minimes à Laon, se met en place.

Les demi-pensionnaires et pensionnaires des deux structures cohabitent désormais au restaurant collectif et à l'internal. Les équipes des deux établissements, voisins depuis la rentrée de septembre, se sont rencontrés pour une visite croisée des installations des deux centres, la prochaine étape étant l'utilisation commune de salles spécialisées (laboratoire, gymnase, centre de documentation, ...). Les échanges se poursuivront au cours d'un repas pris en commun, repas préparé et servi par les apprentis cuisiniers et serveurs du CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : Signature d'une convention de partenariat entre la CCI de l'Aisne et la MEF du Pays chaunois

Par la signature, le 19 septembre dernier, d'une convention de partenariat «Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences» (GPEC), le Président RENAUD et Gilbert BRASSART, Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Pays chaunois ont souhaité émettre un message fort en faveur du développement économique et rappeler l'engagement actif des deux structures auprès des entreprises du territoire.

Basée sur un partage d'objectifs et de moyens afin de renforcer les PME/PMI dans la gestion de leurs ressources humaines, la GPEC prévoit, notamment, de réserver à 7 entreprises du Pays chaunois l'accès à l'action collective «Grandir, Prévoir, Economiser, Construire» ouverte par la CCI de l'Aisne sur le département.

De ce fait, l'action collective permet aux entreprises de bénéficier de prestations de formations pratiques et de l'accompagnement individuel d'un consultant afin de les aider à ce que leur gestion des ressources humaines ne constitue pas un frein à leur performance mais un levier pour leur croissance, tout particulièrement en matière d'adéquation entre moyens humains et projets stratégiques.

Rappel : En s'alliant à divers partenaires, en l'occurrence ici la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Emploi et la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la CCI de l'Aisne propose aux entreprises des actions ramennées à 20% maximum de leur coût réel. À noter que, de par sa nature collective, la partie subventionnée n'entre pas dans le calcul « de minimis ».



Contact

Sophie LAURENT-WOILLOT - Tél. 03 23 06 01 97 - Courriel : s.laurent-willoit@aisne.cci.fr